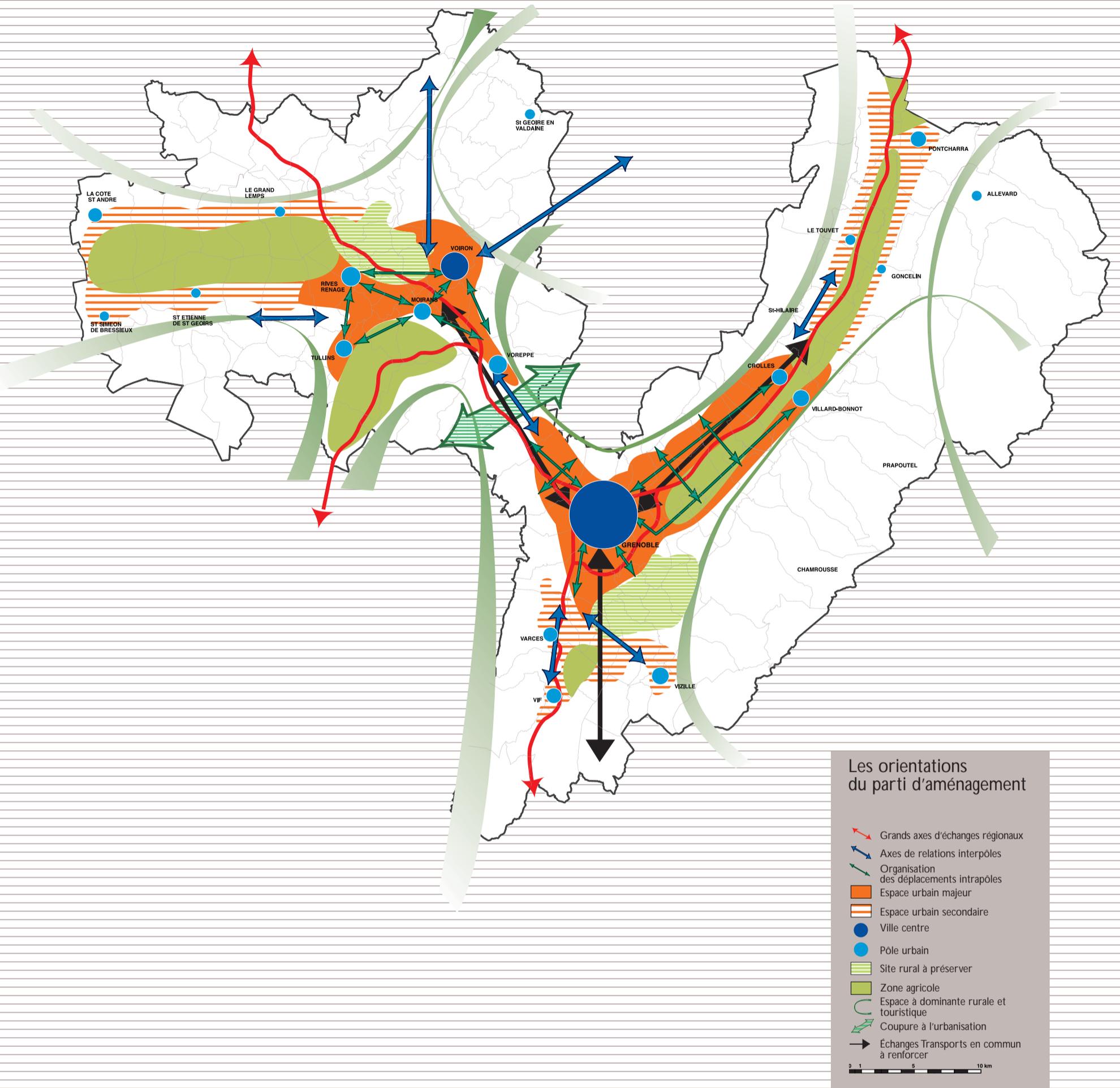


La traduction des objectifs stratégiques en un projet d'aménagement	59
Économiser l'espace	59
Structurer le territoire	59
Valoriser les espaces naturels	59
Compléter la dimension spatiale du projet d'une dimension paysagère	59
1 Cultiver les espaces urbains de manière intensive	61
Un développement concentré autour des pôles urbains existants	61
Une ville recréée sur la ville et non à sa périphérie	61
2 Organiser lisiblement les fonctions économiques et maîtriser leur développement spatial	63
Une typologie des sites d'accueil économique	63
Des implantations commerciales rationalisées	63
Des espaces agricoles confortés dans leur vocation	65
3 Un système de déplacements organisé dans une perspective durable	67
Compléter le réseau routier structurant dans un objectif de report du trafic	67
Faire du réseau ferré la colonne vertébrale des déplacements en transport en commun	67
Créer les conditions d'une offre performante de transport urbains	67
4 Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages	69
Des milieux écologiques restaurés dans leur intégrité et leur rôle	69
Le paysage, vecteur d'identité au service de la lisibilité du territoire et de son projet	71

Allevard Apprieu Barraux
Beaucroissant Beamin Bavenais
Bléville Billieu Biviers Blacons
Bressieux Bresson Brion Burcin
Brié-et-Angennes Brion Burcin
Chabons Champ-sur-Draie
Champagnier Chamrousse
Charnières Chasselay Charvines
Chapareuilan Charvancieu Charvines
Charmées Charnières Charnières
Chaux Colombe Corenc Coublevie
Crolles Domène Echirolles
Eybens Eydoche Flachères Fontaine
Fontanil-Cornillon Froges Gières
Gillonnay Goncelin Grenoble
Herbeys Hurières Izeaux Jarrie
La Basse-Divisin La Buisse
La Buissonnière La Chapelle-du-Bard
La Combe-de-Lancey
La Côte-Saint-André La Ferrière
La Flachère La Forteresse
La Frette La Murette La Pierre
La Terrasse La Tronche Laval
Le Champ-près-Froges Le Cheylas
Le Grand-Lemps Le Gua
Le Moutaret Le Pin Le Pont-de-Claix
Le Sappey-en-Chartreuse Le Touvet
Le Versoud Les Adrets Longchenal
Meylan Moirans Montaud
Montbonnot-Saint-Martin
Montchaboud Montferriat
Morestel-de-Mailles Morette
Murianette Notre-Dame-de-Message
Noyarey Oyeu Paladru
Pinsot Plan Poizat Pollénas
Pommiers-la-Placette Pontcharra
Réaumont Renage Revel
Rives Saint-Aupre
Saint-Bernard-du-Touvet
Saint-Blaise-du-Buis Saint-Cassien
Saint-Didier-de-Bizonnes Saint-Égrève
Saint-Étienne-de-Crossey
Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
Saint-Geoire-en-Valdaine Saint-Geoirs
Saint-Georges-de-Commiers
Saint-Hilaire-de-la-Côte
Saint-Hilaire-du-Touvet
Saint-Jean-de-Moirans
Saint-Jean-le-Vieux Saint-Julien-de-Ratz
Saint-Martin-d'Uriage
Saint-Martin-le-Vinoux
Saint-Maximin Saint-Michel-de-Saint-Geoirs
Saint-Nazaire
Monteymond Saint-Nicolas-de-les-Eymes
Saint-Pancrasse
Mâcherin Saint-Paul
Saint-Paul-d'Izeaux Saint-Paul-de-Varces
Saint-Pierre-de-Bressieux
Saint-Quentin-sur-Isère
Saint-Simon-de-Bressieux
Saint-Sulpice-des-Rivoires
Saint-Vincent-de-Mercuze
Sainte-Agathe Sainte-Marie-d'Alloix
Sainte-Marie-du-Mont
Saxenage Stabillienne
Serres-Merpoil Seyssinac
Parcez Seyssins Sillans Tencin
Thays Tullins Varcès-Allières-et-Buisson
Vaulnavey-le-Haut Vézanne Veyrier-Voreppe
Villard-Bonnin
Vialla Viron
Voreppe Voreppe Voreppe



Parti d'aménagement et projet paysage



La traduction des objectifs stratégiques en un projet d'aménagement

ÉCONOMISER L'ESPACE

La rareté du foncier disponible et la volonté clairement affirmée de préserver les espaces naturels limitent les marges de manœuvre et guident les choix du parti d'aménagement.

Aussi l'espace urbain doit-il être considéré comme un bien rare et économisé. En d'autres termes, pour maîtriser la diffusion de l'urbanisation, il faut le "cultiver" de manière intensive.

L'objectif est de "travailler" le plus longtemps possible à surfaces urbaines constantes : il faudra agir sur les pôles urbains existants et non en créer de nouveaux.

STRUCTURER LE TERRITOIRE

Utiliser l'espace de manière économe impose de se donner une trame relativement fine pour penser l'aménagement du territoire.

Les axes urbains existants fournissent cette trame : qu'ils soient majeurs, secondaires ou périphériques, ils ont un rôle à jouer pour canaliser le développement, maintenir l'urbanisation dans des espaces circonscrits et séparés les uns des autres par des coupures vertes. Cette logique de structuration, de complémentarité entre pôles de développement aux fonctions différenciées et hiérarchisées s'applique aussi à l'implantation des activités économiques.

Les sites d'accueil économique, les zones agricoles et les implantations commerciales n'ont pas tous la même vocation. Pour l'équilibre général du développement économique de la région urbaine, mais aussi pour la qualité de ses paysages urbains et ruraux, il importe que chacun puisse jouer sa partition dans le concert d'ensemble sans concurrence ou conflit d'usage de l'espace.

Cette exigence de coordination d'ensemble est particulièrement cruciale dans le domaine de l'économie, afin de maîtriser la concurrence entre les espaces, mais également dans le domaine des déplacements : un système global devra être mis en place pour remédier à la congestion des voiries de l'agglomération centrale et promouvoir les modes alternatifs à l'automobile.

VALORISER LES ESPACES NATURELS

Reconnues de longue date, la qualité des espaces et la diversité des paysages naturels de la région grenobloise sont des atouts à préserver et à valoriser. Ce majestueux écrin vert constitue un environnement naturel favorable à la poursuite de son développement et, croisé avec son potentiel humain et économique, en renforce l'attractivité.

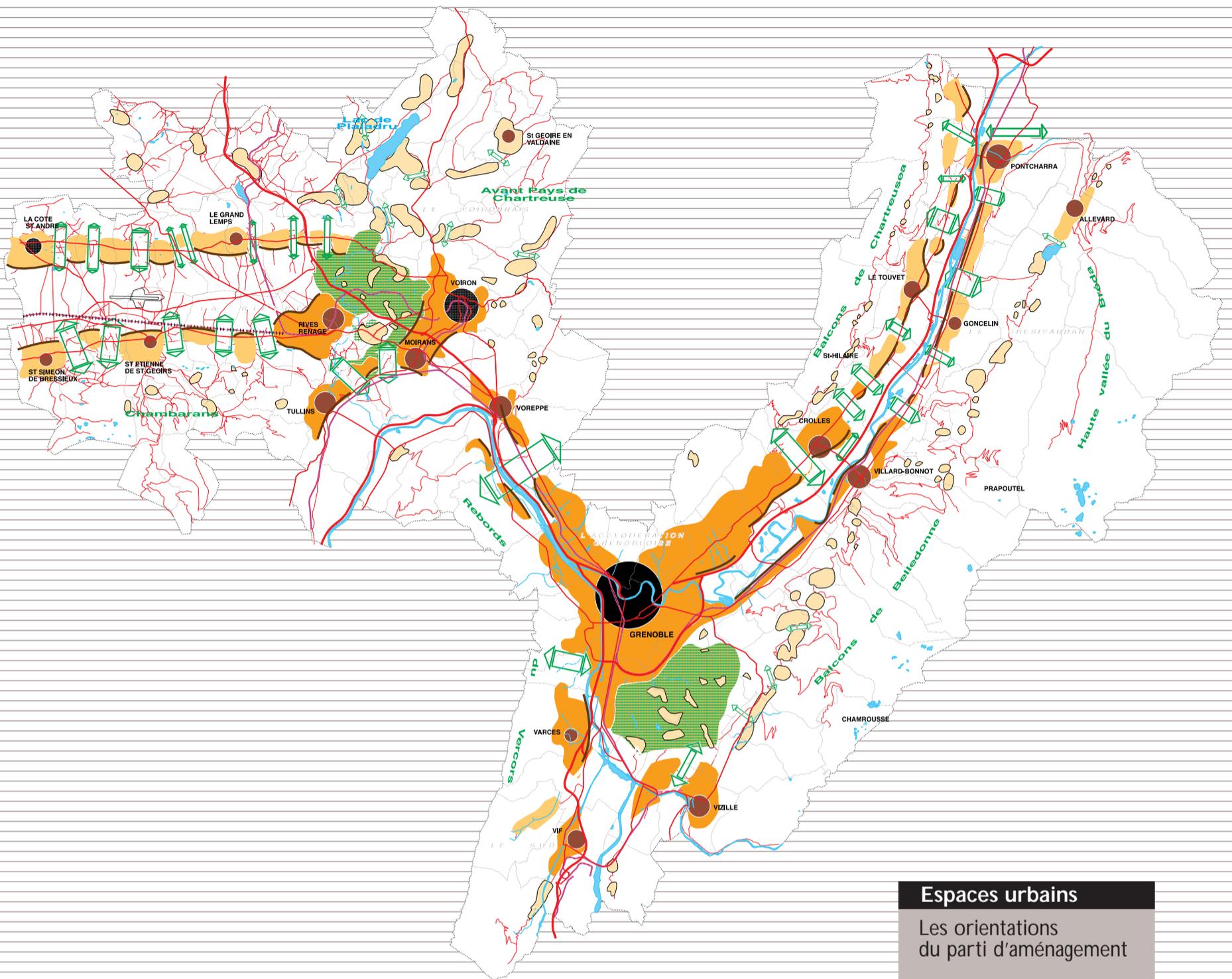
À l'inverse des espaces urbains, dont la mise en œuvre exige prudence et souplesse face aux incertitudes de l'avenir, les espaces naturels, dont la protection, la pérennité et la mise en valeur nécessitent une vision claire et forte, imposent des choix très tranchés.

L'ensemble de ces espaces devra, durant les vingt prochaines années, être préservé de toute forme d'urbanisation non compatible avec sa vocation principale. Toutes les formes de mitage progressif devront être proscrites.

Les espaces naturels seront l'objet d'investissements qualitatifs ambitieux selon leurs vocations et leurs qualités particulières, car ils représentent un enjeu prioritaire pour l'attractivité de toute la région grenobloise.

COMPLÉTER LA DIMENSION SPATIALE DU PROJET D'UNE DIMENSION PAYSAGÈRE

Le Schéma Directeur intègre un projet paysager ambitieux, conçu en accompagnement du projet de développement de la région grenobloise. Ce projet n'est pas un ensemble d'actions s'ajoutant aux autres : il veut apporter à chaque geste d'aménagement une dimension supplémentaire, la dimension paysagère. Il vise deux objectifs complémentaires : mettre en valeur les éléments identitaires de la région grenobloise d'une part, rendre le territoire et les points d'appui de son projet de développement plus lisibles d'autre part.



Espaces urbains

Les orientations du parti d'aménagement

- Axe urbain majeur à renforcer
- Axe urbain secondaire
- Espace urbain périphérique (étalement urbain à maîtriser, renforcement des bourgs et hameaux existants : habitat de village)
- Centre de la RUG
- Ville centre
- Pôle urbain conforter
- Façade et limite urbaine à composer
- Coupure à l'urbanisation et continuité transversale
- Site rural et de loisir à préserver

0 1 5 10 km

Cultiver les espaces urbains de manière intensive

UN DÉVELOPPEMENT CONCENTRÉ AUTOUR DES PÔLES URBAINS EXISTANTS

La volonté de promouvoir un développement durable, plus respectueux de son environnement, impose de mettre un frein à l'étalement périurbain mal maîtrisé. Il faut maintenir la ville dans ses limites actuelles, en utilisant toutes les échelles de modèles urbains disponibles. Le Schéma Directeur en distingue essentiellement trois : les axes et pôles urbains majeurs, les axes et pôles urbains secondaires et les espaces urbains périphériques.

■ **Les axes urbains majeurs**, qui accueillent les villes centres, les principaux équipements et services et d'importants moyens de transports en commun, doivent être confortés dans ce rôle. Il s'agit de l'agglomération grenobloise et de ses prolongements :

- **au sud**, jusqu'aux pôles d'appui de Vif-Vizille, avec une interruption en rive gauche du Drac au niveau du Rocher de Comboire, puis la coupure de la plaine de Reymure et du plateau de Champagnier ;
- **à l'est**, jusqu'aux pôles d'appui de Crolles - Villard-Bonnot, avec une interruption en rive droite de l'Isère au niveau du cône du Manival ;
- **à l'ouest**, le pôle de Voiron, ville centre et son réseau de petites villes, Voreppe - Moirans - Rives - Tullins, avec des interruptions au niveau de la cluse de Voreppe - Sassenage, des contreforts de Voiron et du plateau de Réaumont - Saint-Cassien - Charnècles.

■ **Les axes urbains secondaires** prolongent les axes majeurs et assurent l'articulation avec la Savoie, la Valloire, la Matheysine et le Trièves :

- **à l'est**, de part et d'autre de la plaine alluviale de l'Isère, avec pour pôles d'appui Pontcharra et Goncelin sur la rive gauche, Le Touvet sur la rive droite ;
- **à l'ouest**, de part et d'autre de la plaine de Bièvre avec pour pôles d'appui La Côte-Saint-André et Le Grand-Lemps, au nord, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et Saint-Siméon-de-Bressieux au sud.

Des "espaces de respiration", coupures vertes, doivent séparer nettement les pôles urbains les uns des autres afin d'éviter l'émergence ou le développement de conurbations. Sur les axes secondaires, le maintien des coupures à l'urbanisation permettra d'affirmer l'identité des bourgs et des villages en conciliant leur nécessaire développement avec une lecture claire des lieux urbains et du paysage naturel. Ceci s'applique particulièrement aux pôles urbains secondaires du

haut Grésivaudan ou de la Bièvre, dont l'identité devra être confortée. Par ailleurs, ces coupures à l'urbanisation assureront les indispensables relations fonctionnelles entre les espaces agricoles des plaines de Bièvre et de l'Isère et ceux des piémonts et coteaux.

■ **Les espaces urbains périphériques** englobent les bourgs et les villages inscrits dans de vastes territoires : les balcons de Belledonne, la haute vallée du Bréda et les balcons de Chartreuse pour le Grésivaudan, l'avant-pays de Chartreuse, la Valdaine et Paladru pour le Voironnais, les Chambarans et les territoires nord pour la Bièvre.

Ils ont également un rôle important à jouer. Le confortement des hameaux et villages doit être l'instrument de la préservation des équilibres existants : le développement de l'habitat devra ici respecter les sites et paysages et assurer notamment l'arrêt du mitage.

UNE VILLE RECRÉÉE SUR LA VILLE ET NON À SA PÉRIPHÉRIE

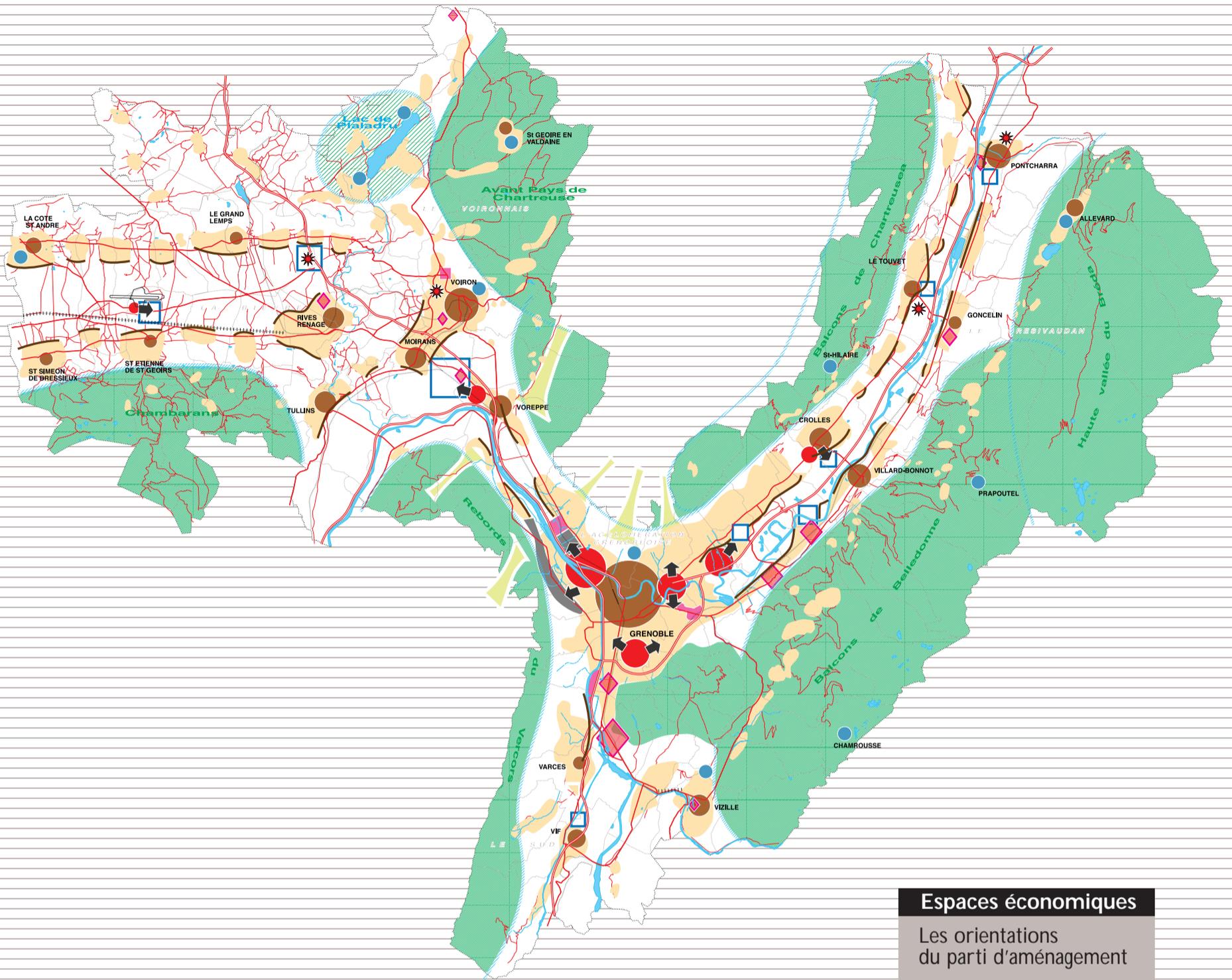
Pour inciter à la régénération du tissu urbain existant, tous les espaces mutables, sous-utilisés ou en friche, doivent pouvoir offrir de nouvelles fonctions et une meilleure qualité résidentielle.

Le patrimoine bâti remarquable et son cadre paysager doivent être protégés et confortés.

Il faut promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace, plus adaptées aux espaces de centralité et à l'identité même des communes (qu'il s'agisse des centres-villes, des centres-bourgs ou des noyaux villageois). Le patrimoine urbain sera valorisé en mixant la fonction résidentielle avec les autres fonctions urbaines (sociale, économique, commerciale, de services...).

Pour lutter contre le mitage, des améliorations qualitatives sensibles doivent renforcer l'attractivité des pôles urbanisés pour les ménages. Elles concerneront à la fois la qualité des logements, des formes urbaines, des espaces publics et des espaces verts et ce, aux différentes échelles (agglomération, pôles urbains, hameaux et villages).

Il faut également limiter l'offre de logements individuels diffus en milieu périurbain, tout en maintenant, dans les espaces urbains centraux ou secondaires, une offre de produits résidentiels cohérente avec le positionnement de la région grenobloise (qualité, attractivité...). Des outils seront à mettre en place, pour la prospection foncière et la gestion des réserves, qui permettront de mieux réguler ce marché.



Espaces économiques

Les orientations du parti d'aménagement

- Pôle d'innovation : université, recherche et développement technologique
- ➔ Extension des pôles existants à envisager
- ✱ Nouveau pôle
- ◆ Pôle de production
- Grand pôle de services
- Grand espace de développement
- Ensemble touristique à développer
- Pôle d'appui touristique
- Grand espace économique à requalifier
- Pôle urbain
- Espace urbain



2 Organiser lisiblement les fonctions économiques et maîtriser leur développement spatial

UNE TYPOLOGIE DES SITES D'ACCUEIL ÉCONOMIQUE

La région grenobloise, pour être compétitive au sein des grandes régions urbaines françaises et européennes, doit faire porter ses efforts sur les pôles stratégiques de son armature économique, qu'il s'agisse de pôles d'innovation ou de pôles de production.

■ Les pôles d'innovation

Ce sont ceux sur lesquels repose le positionnement technopolitain de la région grenobloise et qui rayonnent à l'échelle de celle-ci et au-delà.

Dans l'agglomération, la presque île scientifique est par excellence le site technopolitain de la région grenobloise. La ZIRST de Meylan-Montbonnot affirme sa vocation de pôle informatique et bénéficie de la proximité du pôle stratégique constitué par le domaine Universitaire et le CHU autour duquel devrait se développer un pôle biomédical sur La Tronche. Au sud, le secteur de Grenoble - Eybens - Échirolles comprend des activités de haute technologie et dispose de potentialités articulées avec le développement universitaire et celui de la "ceinture active".

Deux sites extérieurs à l'agglomération constituent également des pôles d'innovation majeurs : Crolles, qui voit cette dimension s'affirmer à la faveur de l'implantation d'un pôle silicium, et Centr'Alp, qui abrite de nombreuses activités de haute technologie et offre de grandes capacités d'accueil.

De nouveaux pôles d'innovation pourront être développés ou créés en appui avec les pôles urbains de Voiron, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Rives, Pontcharra et Le Touvet/Saint-Vincent-de-Mercuze.

■ Les pôles de production

Ce sont ceux qui concentrent des activités industrielles d'un poids significatif en termes d'emplois et développent une grande diversité de savoir-faire.

Il s'agit notamment des activités de production de métaux, de métallurgie et de papeterie, en majeure partie situées sur la rive gauche du Grésivaudan, dans le sud qui ajoute à ces activités celles du couloir de la chimie ou encore, le long des vallées de la Fure et de la Morge et sur Centr'Alp et Voiron au nord-ouest.

Les extensions des sites existants à développer et les sites nouveaux à promouvoir concernent notamment :

- Centr'Alp et Voiron pour le Voironnais ;
- l'aéroport et l'échangeur nord de Rives pour la Bièvre,
- Vif pour le sud ;
- Pontcharra, Le Touvet, Goncelin, Le Versoud, Villard-Bonnot pour le Grésivaudan ;
- Gières, Murianette, Domène, Échirolles, Pont-de-Claix pour l'agglomération.

■ Les autres pôles stratégiques

Les grands pôles de services, les pôles d'activités mixtes les plus importants et les pôles urbains (villes centres, dont Grenoble et Voiron en particulier, et pôles secondaires) doivent également être valorisés. Ils contribuent à l'animation d'un tissu socio-économique équilibré. Le secteur des services aux personnes

et aux entreprises constitue également un facteur d'attractivité pour la région grenobloise.

Le développement de ces pôles (repérés dans la carte des sites économiques stratégiques du 2^e volume du rapport de présentation) fera donc intégralement partie, dans une perspective d'amélioration fonctionnelle et qualitative, du projet d'organisation des territoires.

DES IMPLANTATIONS COMMERCIALES RATIONALISÉES

■ Rééquilibrer la part commerciale des secteurs extérieurs vis-à-vis de l'agglomération grenobloise

Dans l'agglomération grenobloise, la population n'étant plus appelée à croître dans les années à venir, les grandes surfaces devront globalement être maintenues à leur niveau actuel. Il conviendra de renforcer en priorité, notamment sur le plan qualitatif, le centre de Grenoble et ceux des pôles urbains et de services communaux et de quartiers.

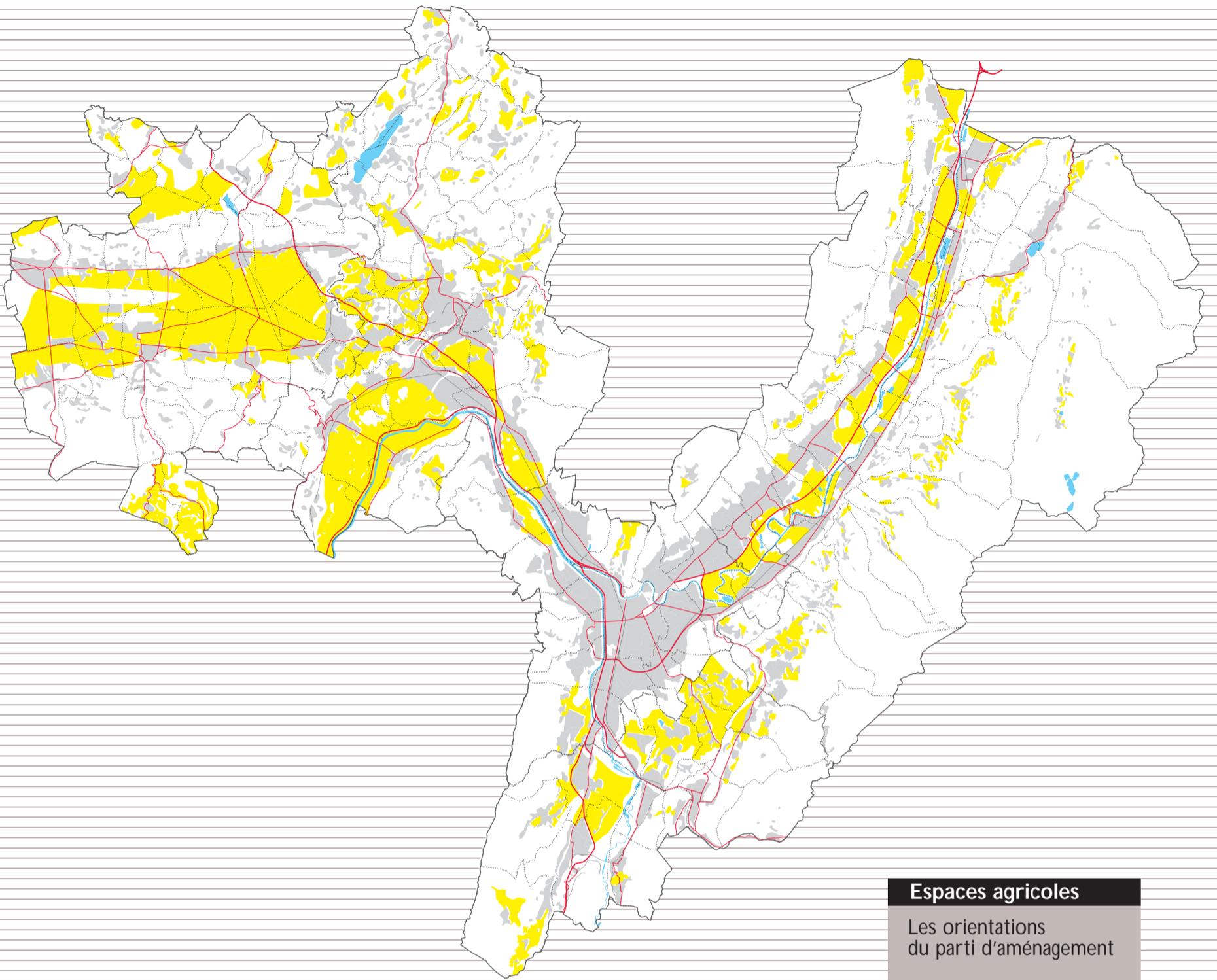
Dans les autres secteurs, la croissance démographique pourra justifier une augmentation des surfaces commerciales. Elle se fera néanmoins par priorité en confortant les pôles urbains existants. Des extensions ou créations de nouveaux pôles commerciaux de grandes surfaces seront possibles dans certains secteurs pour accroître leur degré d'autonomie vis-à-vis de l'agglomération, mais en des lieux déterminés par le Schéma Directeur, en particulier dans le Grésivaudan, le Voironnais et la Bièvre, les projets et programmes étant maîtrisés à l'échelle intercommunale.

■ Renforcer les pôles urbains existants et redynamiser le commerce de proximité

Priorité est donnée à la création et à l'extension de surfaces commerciales intégrées aux tissus urbains (commerces des centres-villes, des bourgs et des quartiers). Tout projet important de création ou d'extension d'une grande surface alimentaire doit donner lieu à un investissement simultané au profit du maintien et de la dynamisation du commerce traditionnel de proximité. La contractualisation doit constituer le mode de passage des orientations à long terme à des actions programmées à court et moyen termes. Une commission spécifique assurera, à l'échelle de la région urbaine, un suivi des évolutions, des échanges d'informations et diagnostics, et la définition de priorités communes. Il en résultera l'élaboration d'une charte fixant les engagements respectifs des collectivités territoriales et acteurs commerciaux, dans le but de concrétiser les objectifs définis.

■ Lutter contre les effets environnementaux négatifs des concentrations commerciales le long des grandes infrastructures

L'aménagement des grands pôles existants (créations ou extensions limitées des grandes surfaces et des aires de stationnement, gestion des transferts et des



Espaces agricoles

Les orientations
du parti d'aménagement

 Principaux espaces agricoles

 Espaces urbains

0 1 5 10 km

requalifications) devra faire l'objet d'une réflexion intercommunale, en cohérence avec les préconisations du Schéma de Développement Commercial.

Des remèdes devront être apportés aux effets de l'implantation des grandes surfaces le long des axes routiers, générant d'importants flux routiers et défigurant le paysage urbain :

- interdire la création de nouveaux pôles commerciaux le long des grandes infrastructures routières non aménagées à cet effet ;
- améliorer la qualité des façades commerciales existantes ;
- promouvoir l'accessibilité des grands pôles commerciaux par les transports en commun.

DES ESPACES AGRICOLES CONFORTÉS DANS LEUR VOCATION

Il importe, pour la pérennité et le développement de l'activité agricole dans la région grenobloise, que celle-ci dispose d'un espace bien structuré sur le plan fonctionnel et protégé de la pression foncière. Cela signifie :

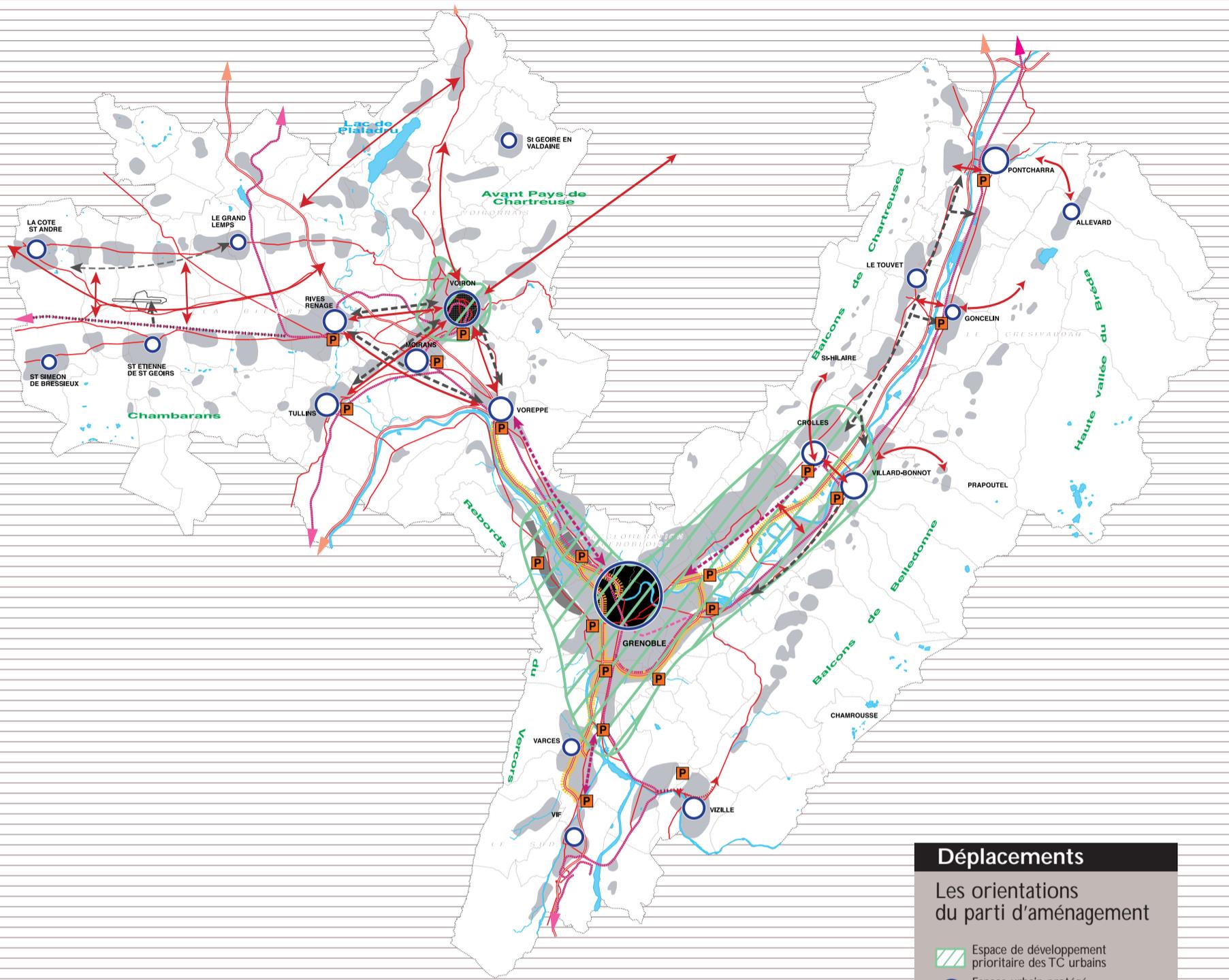
- **assurer l'unité des zones agricoles en préservant des zones agricoles homogènes** pour limiter le mitage et les coupures intempestives de l'espace agricole par l'urbanisation et les infrastructures ;

- **maintenir les liaisons et l'équilibre entre les différents espaces agricoles** pour éviter de déstabiliser les systèmes d'exploitation, ce qui peut conduire à l'abandon des parcelles les plus difficiles à exploiter ; de la même manière, privilégier la protection des terres mécanisables pour permettre, aussi, l'exploitation des terres qui ne le sont pas ;

- **définir des limites claires et durables entre zones agricoles et zones urbaines.** Une attention particulière sera portée aux secteurs de forte pression urbaine et de forts enjeux agricoles sur lesquels la pérennité de la limite sera affirmée ;

- **protéger les sièges d'exploitation du développement urbain.** Les POS et les actions d'accompagnement du Schéma Directeur devront assurer les conditions de fonctionnement et d'évolution des nombreux sièges et bâtiments agricoles installés en zones urbaines ou à proximité.





Déplacements

Les orientations du parti d'aménagement

-  Espace de développement prioritaire des TC urbains
-  Espace urbain protégé de la circulation automobile
-  Réseau ferré à renforcer
-  Réseau ferré à créer
-  Transport en commun interurbain en site propre à recréer
-  Desserte locale en TC à développer
-  Pôle d'échange VP/TC (principe)
-  Renforcement des liaisons internes au secteur
-  Grande infrastructure à réaménager
-  Espace urbain



3 Un système de déplacements organisé dans une perspective durable

COMPLÉTER LE RÉSEAU ROUTIER STRUCTURANT DANS UN OBJECTIF DE REPORT DU TRAFIC

Le système de voies rapides et autoroutières doit avoir pour fonction principale de canaliser l'essentiel des flux automobiles d'échange entre les secteurs et l'agglomération afin de limiter les nuisances dans les zones agglomérées.

L'essentiel de l'armature autoroutière de la région grenobloise existe déjà. Un certain nombre d'aménagements seront cependant nécessaires pour compléter ce dispositif :

- réalisation de l'axe de Bièvre ;
- réalisation de la liaison RN85 - Champfeuillet ;
- réaménagement ou mise à 2 x 2 voies de la RN85 au sud de l'agglomération ;
- mise à 2 x 3 voies de l'A480 (entre les échangeurs du Rondeau et des Martyrs) et de l'A41 (entre Montbonnot et Crolles) ;
- réalisation de la rocade Nord (tunnel sous la Bastille) et du système d'échange associé ;
- prévoir la tangentielle Nord-Sud.

Les autres voies structurantes compléteront le maillage routier de la région grenobloise pour une meilleure maîtrise des échanges automobiles avec l'agglomération et une plus grande autonomie de chaque secteur, avec un triple objectif :

- faciliter les rabattements sur les voies rapides et autoroutières ;
- favoriser les relations internes à chacun des secteurs ;
- préserver la qualité de la vie urbaine dans les zones agglomérées.

FAIRE DU RÉSEAU FERRÉ LA COLONNE VERTÉBRALE DES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN

L'infrastructure ferroviaire constitue une formidable opportunité d'amélioration des liaisons avec l'agglomération et de rééquilibrage des modes de déplacements. À terme, elle pourra accueillir des systèmes de transport de type train-tramway. Les mesures souhaitables sont :

- la modernisation des lignes existantes, électrification notamment ;
- l'augmentation de capacité entre Grenoble et Moirans et entre Moirans et Valence ;
- la création de voies nouvelles dans la Bièvre en direction de la vallée du Rhône, dans le sud entre Jarrie et Vizille, et dans le Grésivaudan (raccordement du pôle de Crolles).

Ces aménagements lourds devront s'accompagner d'une forte amélioration du niveau de desserte et de la création de nouvelles gares situées :

- **en milieu urbain**, principalement dans le périmètre de l'agglomération ; il faut les associer à des opérations d'urbanisme destinées à densifier les tissus existants (emplois et habitat), de façon à accroître la clientèle potentiellement concernée ;

- **en zones périurbaines** : un effort de densification de l'habitat doit être mené autour de celles-ci ; les accès automobiles à ces gares doivent aussi être particulièrement soignés pour les rendre réellement attractives pour l'ensemble des communes desservies.

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE OFFRE PERFORMANTE DE TRANSPORTS URBAINS

■ Pôles d'échanges multimodaux

Les pôles d'échanges multimodaux doivent être considérés comme des éléments clés de toute politique de déplacements non exclusivement automobile :

- **Les pôles périurbains**, développés de manière systématique autour de toutes les gares ou haltes du Lazer, agiront comme pôles de rabattement pour les transports en commun, qu'il s'agisse des lignes routières régulières, des dessertes spécifiques, des transports à la demande, des taxis collectifs.

- **Les pôles d'entrée d'agglomération**, destinés aux habitants des zones les plus proches de l'agglomération et connectés aux lignes fortes du réseau de transports urbains, apporteront un gain de temps réel pour les relations avec le centre de l'agglomération.

- **Les pôles urbains**, encore appelés "poches de rabattement", auront pour fonction de rabattre les habitants des zones les moins bien desservies par les transports urbains sur les lignes fortes du réseau.

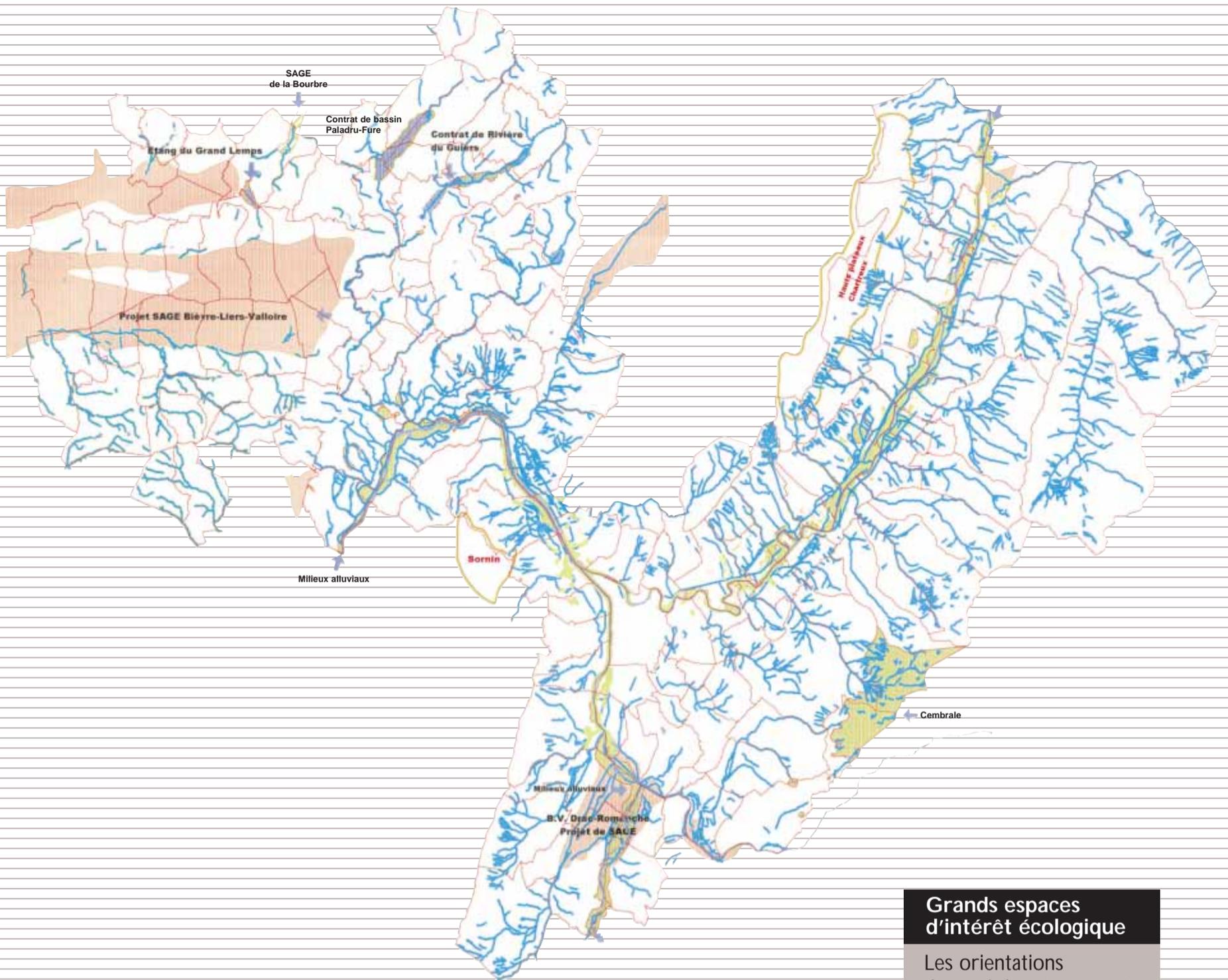
■ Transports collectifs en site propre

Si l'infrastructure ferroviaire doit constituer l'armature du système de déplacements en transport en commun, elle doit être complétée par un système intermédiaire, adapté à une desserte plus urbaine.

Il s'agit donc en particulier de compléter le réseau de tramway de l'agglomération avec un certain nombre de prolongements à étudier. Parallèlement, de nouveaux axes de transport en commun en site propre restent à créer pour structurer l'axe urbain majeur du Grésivaudan, pour desservir les pôles de Vif, Varcès et Vizille, ainsi que les pôles urbains du Voironnais et de la Bièvre.

■ Développement d'un réseau urbain à Voiron

L'agglomération voironnaise constitue, à l'échelle de la région grenobloise, un pôle d'équilibre. Sa densité, son armature urbaine, ses équipements constituent des éléments susceptibles de permettre le développement d'un réseau de transports urbains. Des études complémentaires sont cependant nécessaires pour préciser la nature de ce réseau.



Grands espaces d'intérêt écologique

Les orientations du parti d'aménagement

-  Espaces d'intérêt écologique majeur à préserver et à valoriser
-  Aquifères d'intérêt général à préserver
-  Corridors écologiques et inondables

4 Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages

DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES RESTAURÉS DANS LEUR INTÉGRITÉ ET LEUR RÔLE

■ Protéger les espaces d'intérêt écologique majeur

Les espaces d'intérêt écologique majeur qui peuvent être forestiers, aquatiques ou agricoles doivent être protégés par un classement spécifique dans les POS et par des mesures de gestion adaptées et concertées.

Ce sont principalement :

- **Les milieux forestiers de la vallée de l'Isère** et leurs annexes (marais, anciens méandres). Ils constituent un espace tampon d'écrêtement des crues et un filtre naturel de la pollution par les nitrates et les phosphates. Leur continuité physique longitudinale et transversale devra être rétablie en compatibilité avec les aménagements existants ou prévus par le Schéma Directeur. Des mesures de rehaussement de la nappe et de restauration des continuités hydrographiques devront être prises pour recréer les conditions d'un meilleur équilibre naturel.

- **Les vallées du Drac et de la Romanche** qui constituent le "château d'eau" de la région grenobloise. L'un des objectifs du Schéma Directeur est la création d'un véritable parc fluvial. Un objectif qui suppose :

- une gestion des hydrosystèmes plus équilibrée et respectueuse de l'environnement, une maîtrise des inondations et des risques liés à l'exploitation hydroélectrique afin de permettre une accessibilité adaptée et sécurisée de ces espaces naturels remarquables du sud de l'agglomération ;

- l'intégration de ces rivières dans la ville (qualité des paysages, réduction des pollutions et des nuisances, réaménagement des axes routiers) ;

- la protection impérative des captages ;

- la mise en réseau de ces espaces avec l'ensemble des autres milieux naturels par le biais de corridors écologiques.

- **Les marais de l'Ainan Bavonne**. Le classement de ce complexe marécageux qui figure parmi les plus riches de l'Isère ne devrait pas faire obstacle à l'agriculture mais imposera une gestion adaptée au milieu.

- **Le complexe palustre de l'étang du Grand-Lemps**. La conservation de la tourbière passe par la maîtrise de tous les rejets susceptibles de l'atteindre.

- **L'étage alpin et subalpin de Belledonne**. Il doit être protégé pour la rareté de sa flore et la richesse de sa faune au-dessus de 1 500 m, d'autant plus que les enjeux touristiques sont élevés dans ce secteur.

■ Adopter des pratiques de gestion concertée pour les autres espaces d'intérêt écologique

Ces espaces d'intérêt écologique, qui peuvent être forestiers, aquatiques ou agricoles, ne doivent pas être laissés à l'abandon, mais faire l'objet d'une gestion

adaptée : cette dernière est au moins aussi importante que leur classement dans les POS. C'est pourquoi leur délimitation, leur réglementation, leur gestion feront l'objet d'une concertation avec un appui de la profession agricole pour la mise en place de mesures agri-environnementales. Dans cette optique, les contrats territoriaux d'exploitation prévus dans le cadre de la loi d'orientation agricole pourraient compléter le dispositif de gestion de ces espaces.

■ Recréer des corridors écologiques et inondables

L'objectif est de soutenir la biodiversité, des milieux naturels, menacée par leur trop grande fragmentation par les infrastructures et l'urbanisation. Ces milieux fragmentés doivent être remis en communication par des corridors naturels.

Le réseau hydrographique joue imparfaitement ce rôle de mise en relation des milieux naturels et doit être restauré dans cette fonction, essentiellement sous la forme de corridors naturels boisés. D'une manière générale, l'espace de liberté des cours d'eau devra être préservé ou réhabilité.

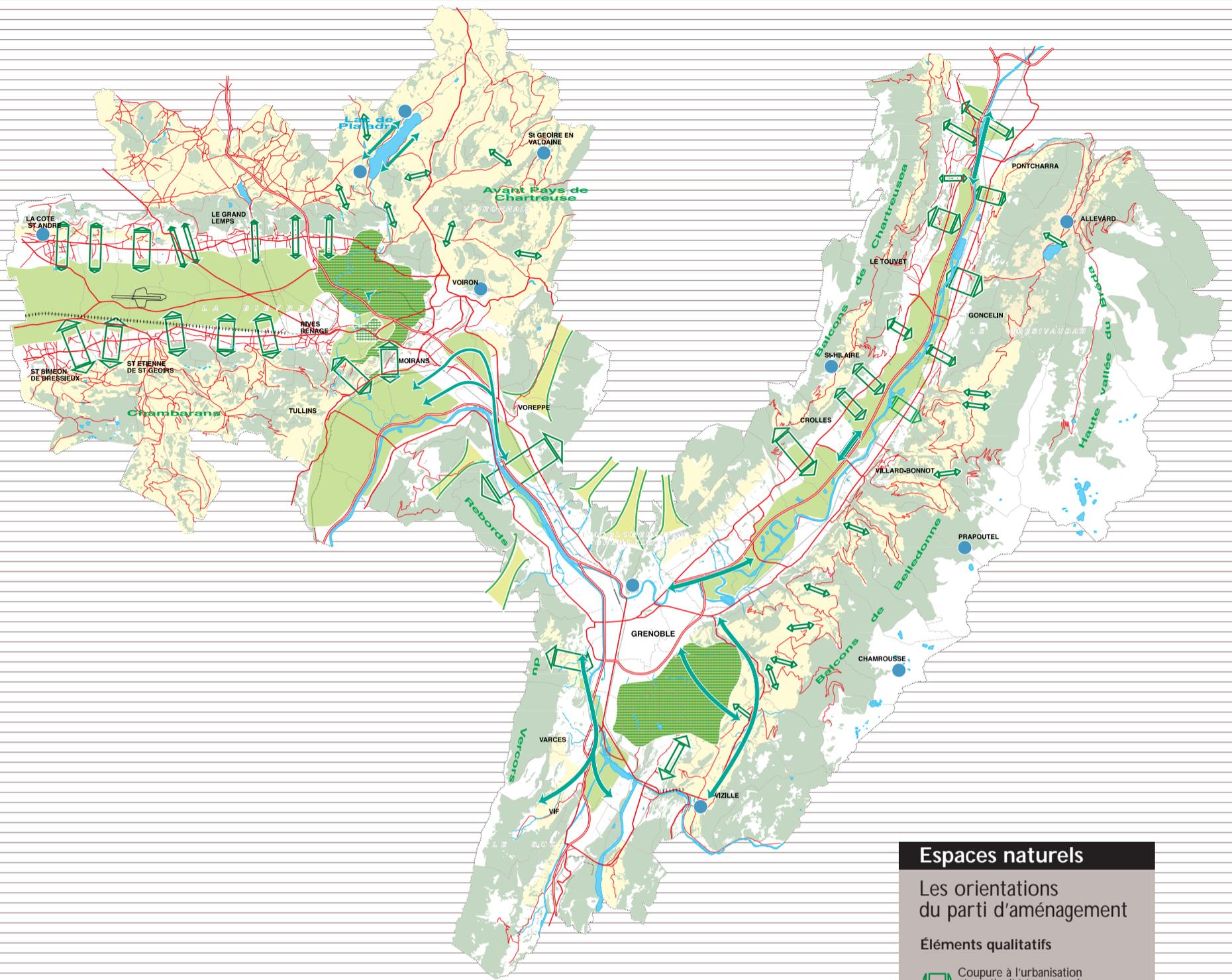
■ Préserver les zones humides

Conformément aux préconisations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les fonctions patrimoniales, écologiques et hydrologiques des zones humides devront être maintenues. Pour cela, la stabilisation de la superficie des zones humides devra être garantie dans les documents d'urbanisme. Toute atteinte à leur intégrité pouvant entraîner la perte de leurs différentes fonctions, on évitera, sauf nécessité absolue, d'y installer des infrastructures et des équipements publics.

■ Préserver la nature dans les espaces à dominante de loisirs

L'importance, la qualité, la diversité et la proximité des espaces naturels en font un support privilégié pour les activités de loisirs des habitants de la région grenobloise. Les zones naturelles pourront donc, selon les contraintes de leur affectation principale, recevoir certains aménagements et équipements légers destinés à cette fréquentation de loisirs.

Les maîtres d'ouvrage concernés devront réaliser toutes les études d'impact et d'insertion nécessaires et prendre en compte les autres préconisations attachées à ces espaces (risques naturels, espaces écologiques fragiles, gestion et qualité de la forêt, qualité des paysages, présence de l'activité agricole...). Les projets devront donc être élaborés en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, surtout dans le cas où deux vocations sont superposées (intérêt écologique et loisirs, agriculture et loisirs), et prendre en compte le SDAGE et les SAGE existants.



Espaces naturels

Les orientations du parti d'aménagement

Éléments qualitatifs

-  Coupure à l'urbanisation et continuité transversale
-  Grande continuité naturelle à préserver (urbanisation à polariser)
-  Porte naturelle d'accès aux parcs à mettre en valeur
- Réseau hydrographique à valoriser
-  Site rural et de loisirs à préserver

Espaces naturels

-  Zone agricole et forêt alluviale à préserver
-  Espace boisé à gérer
-  Espace de coteau ouvert à préserver
-  Ensemble touristique à développer
-  Pôle d'appui touristique

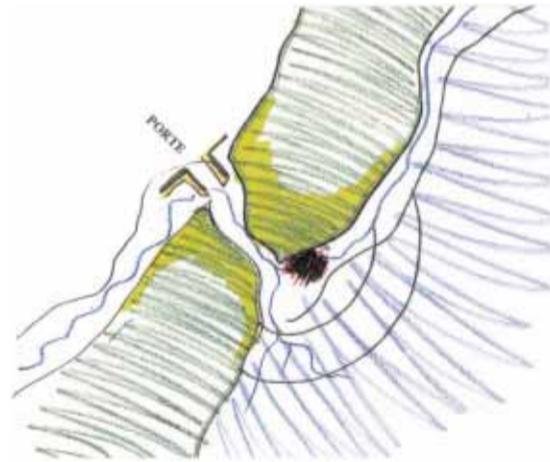


LE PAYSAGE, VECTEUR D'IDENTITÉ AU SERVICE DE LA LISIBILITÉ DU TERRITOIRE ET DE SON PROJET

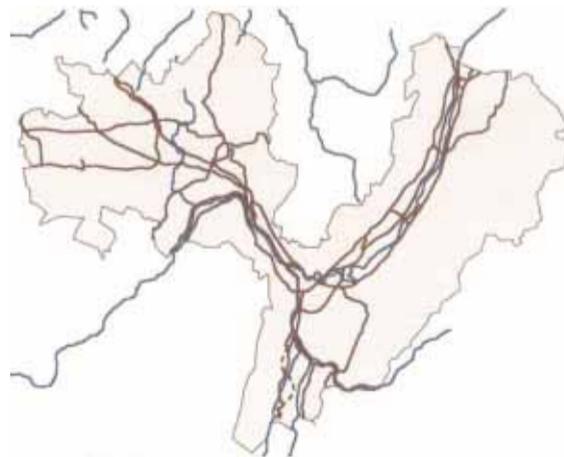
■ Mettre en valeur les éléments identitaires de la région grenobloise

Parmi les éléments identitaires les plus importants, on peut citer : l'eau, dont la présence est particulièrement forte sur le territoire, le rapport imposant entre les reliefs montagneux directement juxtaposés à de vastes plaines alluviales, et de nombreux sites pittoresques ou chargés d'histoire qui confèrent à cette région une identité aussi particulière.

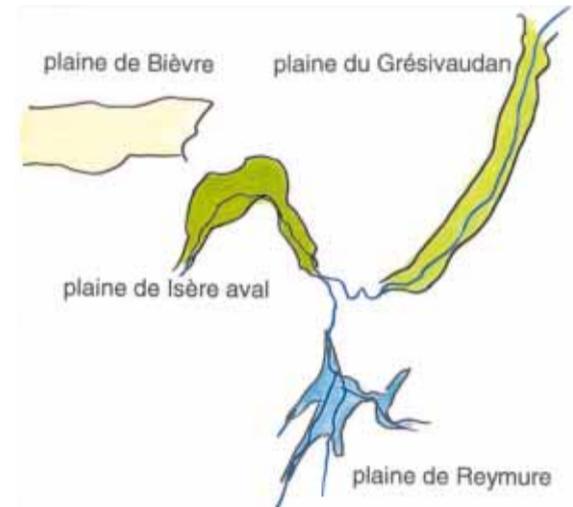
● **Vercors et Chartreuse** : deux parcs régionaux, originels du même massif rompu par une cluse creusée par l'eau. La promotion de ce territoire naturel doit réorienter l'aménagement du site urbain de l'agglomération et éviter tout développement radio concentrique de l'Y dans la cluse.



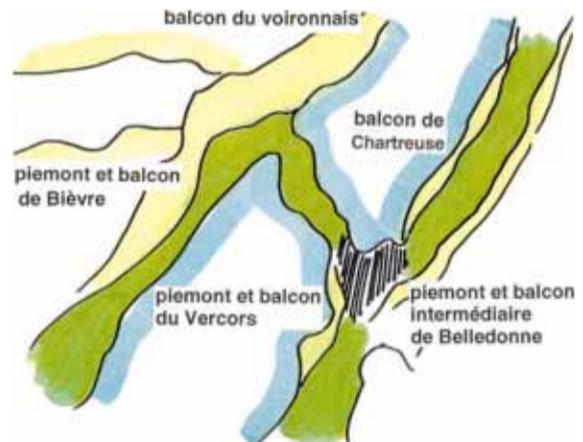
● **L'Y de l'eau**. À l'origine de toutes les installations humaines, l'eau peut constituer une identité forte de la région grenobloise sous réserve de rendre son rôle structurant mieux perceptible, notamment celui de l'Y que forment les vallées de l'Isère et du Drac. Il y a là un vecteur de projet. Il s'agit de donner à voir cette eau omniprésente, de l'intégrer dans la ville et ses projets de développement.



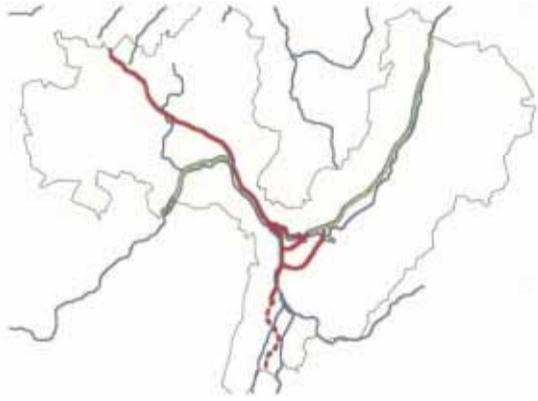
● **Les plaines** confèrent, par leurs caractéristiques différentes, une identité spécifique à chacune des trois vallées. Leur mise en valeur paysagère visera à mettre en scène les panoramas prestigieux des montagnes et à inscrire les villes dans leur site.



● **Les sites de balcon**. Ces lieux chargés d'histoire doivent cultiver un esprit de balcon orienté vers sa plaine agricole, en respectant les lignes naturelles de crête ainsi que les contraintes et les différents éléments du relief. Ce sont des espaces où les projets urbains doivent être particulièrement soignés et intégrés dans leur site d'accueil.



- **Les rives des infrastructures.** Elles constituent un médium privilégié, une vitrine de ce que recèle en profondeur la région grenobloise. Il faut y maîtriser les vues offertes, en cohérence avec l'image dynamique et qualitative qui est l'objectif du projet.



- **Projet lumière.** Il faudra également développer un "projet lumière" à l'échelle de la région grenobloise. L'objectif est d'utiliser la lumière nocturne pour créer une découverte scénographique révélant le sens et parfois la théâtralité des lieux



■ Accompagner l'aménagement de la région grenobloise par un vocabulaire paysager adapté

En premier lieu, la structure du territoire de la région grenobloise, les secteurs qui la composent, les portes qui les relient entre eux et ouvrent la région urbaine sur les territoires extérieurs, doivent être rendus lisibles.

- **Mettre en évidence la notion de pôles de développement autonomes**

À l'échelle de la région grenobloise, il s'agira de préserver les continuités naturelles de vallées et de plaines, d'affirmer les portes, les liens entre territoires, et de renforcer les pôles historiques de développement. À une échelle plus fine, l'action sur le paysage permettra de ménager des continuités naturelles faisant ressortir, par contraste, l'identité bien distincte de chaque pôle urbain.

- **Marquer les limites naturelles de l'agglomération**

Les trois "territoires portes" de l'agglomération, la cluse, le Grésivaudan et le Sud offrent une mise en scène naturelle de porte sur la ville. Ils sont à préserver face au développement urbain linéaire de l'agglomération qui masque leur valeur de seuil géographique.

- **Utiliser le langage du parc comme vocabulaire d'un nouvel urbanisme**

Les espaces d'urbanisation récente s'inscrivent souvent en rupture avec le caractère du paysage des plaines qu'ils occupent. Ils pourront être recomposés de manière à renouer avec l'identité de ces espaces, à l'image d'un parc construit et homogène. Pour les espaces d'urbanisations futures, un préverdissement effectué en amont et une meilleure prise en compte des éléments naturels du site pourront permettre de mieux intégrer ces nouveaux éléments bâtis.

Les espaces de piémont, territoires d'articulation entre plaine et relief, devront mieux démontrer la qualité des relations entre la ville et la montagne.

